Votre service
de santé au travail
interentreprises

Grâce à cet accompagnement et au soutien de la Région Nord Pas-de-Calais, améliorez les conditions de travail et la santé de vos salariés !

Bien être au Travail
EN RÉGION
NORD - PAS DE CALAIS

Bien être au Travail
EN RÉGION
NORD - PAS DE CALAIS

TPE de 1 à 10 salariés

La santé de votre entreprise dépend de celle de vos salariés

Participez au programme régional bien-être au travail

La Région Nord - Pas de Calais
et les Services de Santé au Travail Interentreprises du Nord - Pas de Calais
vous accompagnent pour la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels

Réalisation : M. Ghammadi - ISTNF

RÉGION
Nord-Pas de Calais

Nord/Pas-de-Calais
Les Services de
Santé au Travail

Institut de Santé au Travail
du Nord de la France
Nord - Pas de Calais / Picardie

Programme “bien-être au travail”

Pourquoi ?

Pour améliorer les conditions de travail des salariés de notre région, le Conseil Régional se mobilise et cofinance avec les Services de Santé au Travail Interentreprises ce programme pour l’évaluation et la prévention des risques professionnels auprès de 10 000 TPE.

- L’identification et l’évaluation des risques sont les premières étapes de la démarche de prévention en santé travail.
- Ces informations doivent être répertoriées par l’employeur dans le Document Unique (Décret du 5 Novembre 2001)
- L’objectif est de mettre en place un plan d’actions pour de meilleures conditions de travail

“La santé de votre entreprise dépend de celle de vos salariés”

Pour qui ?

Ce programme est à destination des TPE de 1 à 10 salariés

Cela concerne à la fois :

- Les entreprises nouvellement adhérentes à un service de santé au travail, tous métiers confondus
- Les entreprises existantes dans les secteurs d’activité priorisés : métiers de la beauté, boulangerie, commerces de détail en alimentation, métiers du BTP (Couvreurs/étanchéistes, peintres/soliers, menuisiers, démolisseurs, maçons pavillonneurs) et métiers rares (ferrailleur, bijoutier, funéraire, tailleur de pierre, néonniste, métaux).

Comment ?

Votre service de santé au travail, grâce à ses compétences pluridisciplinaires, peut vous aider dans cette démarche.

Un intervenant de l’équipe santé travail se rend dans votre entreprise pour :

- Présenter le projet et recueillir votre engagement
- Vous aider à identifier et évaluer vos principaux risques professionnels
- Vous conseiller pour l’élaboration de votre plan d’actions de prévention